

T-ES(2024)12\_fr

10 février 2025

## **COMITÉ DE LANZAROTE**

Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels

.....

**Rapport de réunion**

**43<sup>e</sup> réunion**

**Lieu : Vienne (Autriche)**

**6-8 novembre 2024**

Préparé par le Secrétariat du Comité de Lanzarote

Le Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (ci-après « Comité de Lanzarote ») a tenu sa 43<sup>e</sup> réunion à l'Office des Nations Unies à Vienne, en Autriche, du 6 au 8 novembre 2024. L'ordre du jour et la liste des participant·es font l'objet des Annexes I et II du présent rapport.

## **1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**

1. Maria José CASTELLO-BRANCO (présidente, Portugal) ouvre la réunion. Le Comité adopte son ordre du jour.

## **2. Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote**

2.1. « La protection des enfants contre les abus sexuels commis dans le cercle de confiance : les cadres juridiques »

2.1.1. Présentation par les rapporteures des principales tendances qui se dégagent des réponses aux questions suivantes :

- Soutien aux enfants victimes lors des enquêtes et des procédures judiciaires (Q17 et 18)
- Mesures visant à protéger les enfants pendant l'enquête (Q19)
- Mesures visant à protéger les enfants lors de la procédure judiciaire (Q20)

2. Corah CAPLES (Irlande), Nina VARRANEN-VALKONEN (Protect Children) et Madalena PAMPALK-LORBEER (Autriche), en leur qualité de rapporteures, présentent leur analyse préliminaire des informations reçues des États parties et des représentant·es de la société civile pour les questions 17 à 20 du questionnaire thématique sur les cadres juridiques. Lors de la discussion sur les informations présentées, plusieurs Parties fournissent des éclaircissements et formulent des observations sur les constatations préliminaires et le libellé des recommandations préliminaires. Il est convenu que les Parties présentent des informations plus précises, notamment en réponse aux demandes spécifiquement adressées à chacune d'elles par le Secrétariat, et envoient tout commentaire sur les présentations faites par les rapporteures, avant le 20 novembre 2024.

2.1.2. Mise à jour du Secrétariat sur les prochaines étapes de la préparation du rapport de suivi

3. Ekaterina MALAREVA (conseillère juridique, Secrétariat du Comité de Lanzarote) note que le Comité en a maintenant terminé avec l'examen des informations relatives au questionnaire sur les cadres juridiques lancé en juin 2023. Les constatations préliminaires et les observations évoquées par les rapporteur·es dans leurs présentations feront partie d'un projet de rapport de mise en œuvre qui sera mis à la disposition du Comité pour examen et commentaires avant sa prochaine réunion plénière. L'adoption du rapport de mise en œuvre sur les cadres juridiques est en principe prévue pour la deuxième réunion plénière en juin/juillet 2025. Il est également proposé au Comité d'examiner et d'adopter, à sa prochaine réunion plénière en mars 2025, un projet de questionnaire sur les cadres

politiques, qui sera préparé par le Secrétariat et diffusé avant cette réunion. Le Comité convient de travailler sur la base d'un calendrier indicatif mis à jour (Annexe III).

2.2. Point sur la procédure d'évaluation de l'application par les États parties des recommandations du 2<sup>e</sup> cycle de suivi sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les technologies de l'information et de la communication (TIC) : répondre aux défis soulevés par les images et/ou vidéos à caractère sexuel autogénérées par les enfants

4. Ekaterina MALAREVA confirme au Comité que les réponses des Parties à la procédure d'évaluation lancée les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2024 sont attendues d'ici au 1<sup>er</sup> mars 2025. Le Secrétariat fournira une analyse préliminaire des réponses lors de la deuxième réunion plénière du Comité en juin/juillet 2025. Le Comité convient de travailler selon ce calendrier indicatif (Annexe III).

2.3. Mécanismes de collecte de données : point sur les réponses reçues à l'enquête et échange thématique avec les représentant-es de l'ONU DC (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime), de l'Unicef, du Royaume-Uni et du projet [CAN via MDS](#)

5. Páll MAGNÚSSON (membre du Bureau et représentant de l'Islande) anime l'échange thématique sur les données. Agnes VON MARAVIĆ (secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote) présente une analyse préliminaire des 32 réponses reçues à l'enquête relative aux mécanismes de collecte de données sur l'exploitation et les abus sexuels concernant des enfants, et informe le Comité qu'un projet de rapport sera envoyé début 2025.

- Martijn KIND (statisticien, section des données, de l'analyse et des statistiques de l'ONU DC, service de la recherche et de l'analyse des tendances) présente la Classification internationale des infractions à des fins statistiques ([ICCS](#)), en soulignant qu'elle se fonde sur la description de comportements plutôt que sur les législations pénales, ce qui permet une classification internationale. Il note que la difficulté à recueillir des données est notamment liée à l'absence de centralisation des données et aux obstacles qui entravent le partage de données entre institutions au niveau national.
- Anja TELTSCHIK (spécialiste de la protection de l'enfance – suivi, évaluation et données, Unicef) présente les objectifs et indicateurs des [ODD](#) relatifs à la violence à l'égard des enfants en soulignant les sources de données et en informant le Comité qu'un questionnaire et un modèle d'enquête étaient en cours de finalisation pour recueillir des données sur les violences sexuelles subies pendant l'enfance dans le courant de l'année 2025. Elle souligne la rareté des données complètes et comparables sur la violence à l'encontre des enfants - une question également soulevée par le [Comité des droits de l'enfant](#) auprès de nombreux pays. Elle présente également la classification internationale de la violence à l'égard des enfants ([ICVAC](#)), en soulignant l'importance de la collecte de données sur toutes les formes de violence à l'égard des enfants, y compris la violence sexuelle. L'ICVAC

constitue une norme internationale dont l'objectif est de garantir une méthodologie rigoureuse et des critères éthiques en matière de collecte de données. Elle souligne que les difficultés liées à la disponibilité, à la comparabilité et à la qualité des données tiennent à la nature très fragmentée et multisectorielle de la collecte de données sur la violence à l'égard des enfants et fait référence aux orientations élaborées par la [Conférence des statisticiens européens](#) sur les statistiques relatives à la violence à l'encontre des enfants. Elle indique également que l'absence de contrôle systématique peut contribuer à un fort sous-signalement des infractions sexuelles commises sur des enfants. En outre, elle souligne l'importance pour les pays de mettre en place un système complet de suivi et d'évaluation dans le domaine de la violence à l'encontre des enfants (qui couvre toutes les formes d'exploitation et d'abus sexuels) au niveau national et insiste sur la nécessité de confier des mandats clairs et de doter les instituts nationaux de statistiques et les ministères compétents des ressources nécessaires pour produire des données sur la violence à l'encontre des enfants sur la base d'un ensemble d'indicateurs convenu.

- Leah BUCK (Royaume-Uni) informe le Comité des différents mécanismes de collecte de données qui existent au Royaume-Uni. Elle explique que les données reçues par le gouvernement qui portent sur l'exploitation et les abus sexuels concernant des enfants proviennent de plusieurs sources, y compris, mais pas exclusivement, du ministère de l'Éducation (responsable de la protection de l'enfance, et notamment des plans de protection des enfants), du ministère de la Justice (données sur la criminalité, poursuites et condamnations relatives à l'exploitation et aux abus sexuels des enfants) et du mécanisme national d'orientation (données relatives aux enfants victimes d'esclavage moderne et de traite comportant un élément d'exploitation sexuelle des enfants). Par ailleurs, les services répressifs fournissent des données sur les arrestations et les codes associés aux infractions, et des données sur les délinquants sexuels enregistrés sont recueillies par les dispositifs interinstitutionnels de protection de la population (Multi-Agency Public Protection Arrangements, MAPPA). En outre, le gouvernement du Royaume-Uni rassemble aussi des données par le biais d'enquêtes annuelles sur la criminalité pour l'Angleterre et le pays de Galles. Les données pertinentes sont compilées par l'Office des statistiques nationales et examinées par l'Office de réglementation des statistiques. Pour soutenir une meilleure collecte de données, le Royaume-Uni a une définition opérationnelle de l'exploitation sexuelle des enfants telle que soulignée dans le "[Child Sexual Exploitation Disruption Toolkit](#)", qui fournit une définition commune à tous les organismes associés à la protection de l'enfance et tenus de contribuer à la collecte de données dans ce domaine (travailleuses et travailleurs sociaux, responsables des politiques, responsables des questions de logement, personnels éducatifs, personnels de santé, personnels d'organisations caritatives et autres). Leah BUCK souligne que la première recommandation de la [commission d'enquête indépendante sur les abus sexuels](#) dans son rapport final (2022) concernait l'amélioration de la collecte de données, notamment en utilisant une seule série de données de base. Elle informe le Comité que le gouvernement du Royaume-Uni étudie les options disponibles pour mettre en œuvre cette recommandation et

améliorer la collecte de données sur l'exploitation et les abus sexuels concernant des enfants, ce qui nous aidera à mieux comprendre ce crime.

- George NIKOLAIDIS (Grèce) présente le projet européen visant à concevoir une réponse coordonnée à la violence et à la négligence envers les enfants via un ensemble minimal de données ([CAN via MDS](#)). Il évoque les difficultés posées par l'absence d'enregistrement et de communication systématiques des données relatives à la violence et à la négligence envers les enfants (y compris l'exploitation et les abus sexuels), qui peut accroître le risque de revictimisation, se traduire par des efforts de prévention insuffisants et entraîner une sous-estimation de l'ampleur du phénomène. Il souligne que l'objectif du projet CAN via MDS est de mettre en place un système capable de recueillir des données compatibles et comparables auprès de tous les secteurs concernés, en faisant de l'acte de violence et de négligence commis sur l'enfant l'unité d'enregistrement commune. Ce projet est le fruit de recherches menées sur la collecte de données dans 27 pays. L'ensemble minimal de données comprend des informations relatives à l'enfant, à l'acte, au cadre de vie de l'enfant, à la personne qui s'occupe de lui et à la réponse apportée par le service. George NIKOLAIDIS confirme que le système, tout comme les manuels et le module de formation qui l'accompagnent, peut être utilisé gratuitement par les États et (à la date du présent rapport) qu'il est disponible en huit langues. Il confirme également que les États peuvent ajuster certaines des variables servant à collecter les données. Il souligne que l'utilisation de ce système pourrait constituer une bonne base pour renforcer l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, dispenser des services ciblés et, au final, améliorer les résultats pour les enfants exposés à la violence et à la négligence.

6. Au cours de l'échange, le Comité débat des sources d'information pertinentes pour les recherches sur le coût économique de l'exploitation sexuelle des enfants et de la délinquance sexuelle. L'ONU DC évoque la possibilité d'axer plus précisément certaines questions sur les infractions sexuelles visant des enfants et indique que certaines questions de l'enquête sur les tendances de la criminalité pourraient être révisées à cette fin. L'Unicef indique qu'un certain nombre d'outils et d'orientations sont mis à la disposition des États, notamment par l'intermédiaire de la Conférence des statisticiens européens, pour les aider à recueillir des données. Le Comité débat également des questions qui se posent pour collecter des données directement auprès des enfants dans le cadre de l'enquête, notamment en termes de protection, de formation des professionnel·les concernés et de soutien à apporter aux enfants qui révèlent des abus au cours de ces exercices de recherche, en soulignant que ces recherches sont nécessaires si elles sont bien menées.

7. Le Comité prend note de l'examen prévu en 2025 du rapport sur l'enquête relative aux mécanismes de collecte de données. Il décide de poursuivre ce travail en consacrant ses activités de renforcement des capacités en 2025 à la consolidation des mécanismes de collecte de données. Il décide également que le thème de la journée du 18 novembre sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels sera aussi lié aux travaux du Comité sur la collecte de données.

### **3. Renforcement des capacités, échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques**

#### **3.1. Débriefing de l'événement de renforcement des capacités 2024 et suites éventuelles :**

Examen et adoption éventuelle du projet de déclaration sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les technologies émergentes (T-ES(2024)09\_fr)

8. Le Comité échange brièvement sur l'[atelier](#) de renforcement des capacités qui s'est déroulé le 5 novembre 2024, en soulignant l'importance pour le Comité d'examiner une large palette de réponses et de politiques visant à lutter contre les abus sexuels sur des enfants facilités par les technologies émergentes. Certains membres demandent que des recherches supplémentaires soient menées afin de comprendre pourquoi ces technologies sont utilisées pour nuire aux enfants et afin de mieux connaître les réponses déjà mises en place dans les États parties. Des appels sont également lancés en vue de renforcer les mesures de protection pour permettre aux enfants d'exercer leurs droits en ligne et hors ligne, et en vue de prendre soin d'apporter des réponses appropriées lorsque ces situations se produisent à l'école, de manière à garantir un soutien aux enfants victimes et à s'attaquer au problème du sous-signalement.

9. À l'issue de la discussion, le Comité examine le projet de déclaration sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les technologies émergentes (T-ES(2024)09). Naomi TREWINNARD (conseillère juridique, Secrétariat du Comité de Lanzarote) présente le projet de la déclaration au Comité.

10. Le Comité consacre une grande partie de sa réunion à cet examen. Il est jugé important de reconnaître le préjudice que ces technologies peuvent causer aux enfants lorsqu'elles sont utilisées pour faciliter l'exploitation et les abus sexuels. Les discussions mettent également en évidence le fait que les comportements sexuels préjudiciables ou à risque chez les enfants rendent la situation encore plus complexe pour les décideurs politiques qui cherchent à protéger les enfants contre les abus sexuels. Plusieurs délégations ont souligné dans le même temps qu'il est important de reconnaître que les enfants utilisent les technologies de manière positive dans leur vie quotidienne, et de réfléchir à la manière dont ces technologies peuvent être utilisées pour contribuer à la prévention et à la répression des infractions sexuelles sur des enfants. Un débat a eu lieu sur l'importance pour les États d'accorder une attention particulière à la manière dont ces technologies sont utilisées pour faciliter les infractions lorsqu'ils examinent si le droit pénal actuel fournit des définitions adéquates des infractions, et pour les enfants victimes d'abus sexuels facilités par ces technologies d'être orientés vers des services d'aide aux victimes.

11. Dans le cadre de la discussion sur le projet de déclaration, le Comité a noté des points de vue différents sur l'utilisation du terme anglais « survivor ». Par conséquent, le Comité a pris note de la proposition du Secrétariat de préparer une note conceptuelle sur la possibilité d'entamer une réflexion sur l'utilisation du terme « survivant-e ».

12. Le Comité adopte la [déclaration](#) révisée et convient de la publier immédiatement et qu'elle serait portée à l'attention de la Conférence ministérielle mondiale sur l'élimination de la violence à l'égard des enfants (Bogota, 7-8 novembre 2024).

### 3.2. Informations par les membres, les participant·es et les observateurs

3.2.1. Suivi de la décision du Comité de Lanzarote (T-ES(2024)07) concernant la Conférence ministérielle mondiale sur l'élimination de la violence à l'égard des enfants (Bogota, 7-8 novembre 2024)

13. Agnes von MARAVIĆ informe le Comité que Marja RUOTANEN (directrice générale de la démocratie et de la dignité humaine, Conseil de l'Europe) et Regína JENSDÓTTIR (cheffe de la Division des droits des enfants, Conseil de l'Europe) représentent le Conseil de l'Europe à la conférence ministérielle mondiale. La déclaration sur les technologies émergentes adoptée par le Comité lors de la présente réunion a été portée à l'attention des participant·es à la conférence.

3.2.2. Tour de table annuel des organisations de la société civile pour informer le Comité de tout changement récent

14. Le Comité conserve sa pratique consistant à faire chaque année un tour de table pour présenter les travaux récents des observateurs auprès du Comité, afin de nourrir et d'enrichir ses travaux.

15. Nina VAARANEN-VALKONEN (Suojellan Lapsia (Protect Children)) fait le point sur la mise en œuvre des projets de recherche et des programmes pratiques de son organisation, ainsi que sur les enseignements tirés :

- l'enquête sur les personnes qui cherchent des matériels d'abus sexuels sur des enfants en ligne a maintenant été menée dans 21 langues ; 56 000 personnes ont répondu, notamment à des questions visant à déterminer ce qui motive leur comportement ;
- le [programme d'auto-assistance en ligne ReDirection](#), qui s'adresse à ces personnes, a été reproduit dans de nombreux pays et tout État intéressé peut l'utiliser. Suojellan Lapsia a également lancé un projet de recherche en collaboration avec l'université Johns Hopkins pour en évaluer l'efficacité ;
- l'enquête mondiale [Notre voix](#) pour les survivant·es a été reproduite dans de nombreuses langues. Elle a notamment révélé que les symptômes d'un traumatisme lié à une expérience d'exploitation et d'abus sexuels vécue par un enfant en ligne étaient encore plus graves que ceux provoqués par une infraction sexuelle avec contact (ce qui s'expliquerait en partie par la difficulté de la victime à se rendre compte du rapport de pouvoir déséquilibré qui existe lorsque l'infraction a lieu en ligne) ;
- le projet pilote [You are Enough](#), mené en Finlande et en Irlande, qui repose sur des groupes de soutien par les pairs pour les parents, a confirmé l'importance de soutenir les personnes responsables de l'enfant afin de leur permettre d'accompagner le processus de guérison de l'enfant, ainsi que la nécessité de

former les professionnel·les travaillant avec les familles.

16. L'organisation Suojellan Lapsia a également traduit ses documents sur la sécurité des enfants en plusieurs langues. En réponse à une question sur l'aide apportée aux enfants issus de l'immigration, elle indique au Comité qu'il existe des ateliers en ligne sur la sécurité numérique, conçus pour les jardins d'enfants et les écoles, qui peuvent être reproduits dans n'importe quel pays.

17. Matthew McVARISH (Brave Movement) donne des informations sur la participation de son organisation à la Conférence ministérielle mondiale sur l'élimination de la violence à l'égard des enfants, qui se déroule en novembre 2024 à Bogota (Colombie). Quelques événements satellites et parallèles axés sur la promotion de la Convention de Lanzarote et la sécurité numérique sont notamment organisés, et les États sont encouragés à mettre en place des conseils nationaux de survivant·es. Un groupe de travail, le Conseil mondial de survivant·es, a été formé pour faire en sorte que les réformes soient centrées sur les survivant·es et pour que l'expérience des survivant·es serve à élaborer des orientations efficaces.

18. Vineeca KUO (INHOPE) fait le point sur le développement du réseau de plateformes de signalement, qui est désormais implanté dans quatre nouveaux pays (Argentine, Moldova, Nigeria et Slovaquie). Plus de 400 professionnel·les ont été formés par le réseau en 2024 pour détecter, signaler et supprimer les contenus en ligne impliquant une exploitation et des abus sexuels concernant des enfants. INHOPE s'associe aux efforts déployés par l'UE pour réclamer que de nouveaux mécanismes traitent les signalements dans ce secteur et pour que le travail des plateformes de signalement soit fondé sur une solide base juridique. Le volume total de signalements de matériels d'abus sexuels sur des enfants reçus par INHOPE a augmenté de 25 % depuis 2022, ce qui témoigne d'une plus grande prise de conscience du problème dans la sphère publique. Le fait que 88 % des contenus sont nouveaux illustre la nécessité d'intensifier les activités de sensibilisation. Les signalements de contenus illégaux ont augmenté de 68 % depuis 2022. Le réseau souligne que le délai global de suppression des contenus illicites est de 2,5 jours en son sein, contre 28 jours en dehors. Il communique également les informations qu'il a recueillies au sujet du profil des victimes identifiées dans les contenus illégaux : la majorité se situent dans la tranche d'âge prépubère (3-13 ans) et sont de sexe féminin. Parmi les nouvelles menaces observées, INHOPE cite les abus liés à la diffusion non consentie d'images intimes et les matériels d'abus sexuels sur des enfants générés par l'intelligence artificielle (IA).

19. Katerina MELISSARI (Hope for Children Center, Chypre) informe le Comité du développement d'un jeu de société créé en collaboration avec deux universités pour soutenir les enfants dans les procédures judiciaires, notamment en les familiarisant avec la terminologie juridique, leurs droits, les acteurs de la justice et leur fonction. Le jeu est animé par des professionnel·les formés.

20. Hannah SWIRSKY (Internet Watch Foundation) fait part au Comité des conclusions de la [mise à jour 2024 du rapport sur les matériels d'abus sexuels sur des enfants générés par l'IA](#). En outre, elle a informé le Comité que ces six derniers mois, l'Internet Watch

Foundation a vu augmenter de 6 % les signalements confirmés de matériels d'abus sexuels sur des enfants générés par l'IA, et la quasi-totalité des contenus a été trouvée dans des espaces de l'internet accessibles au public, et non sur le dark web. Plus de la moitié des contenus générés par l'IA découverts au cours des six derniers mois étaient hébergés sur des serveurs situés dans deux pays : la Fédération de Russie (36 %) et les États-Unis (22 %). Les adresses des pages web contenant des images d'abus sexuels sur des enfants générées par l'IA sont ajoutées à la liste d'URL de l'Internet Watch Foundation, qui est partagée avec le secteur des technologies afin de bloquer les sites en question et d'empêcher quiconque d'y accéder ou même de les voir. Les images générées par l'IA sont également hachées et étiquetées, puis référencées dans une liste de hachage de plus de deux millions d'images, qui peut être utilisée par les forces de l'ordre lors de leurs enquêtes. Le rapport de l'Internet Watch Foundation contient également des recommandations à l'intention des États et des entreprises technologiques.

21. Aagje IEVEN (Missing Children Europe) présente au Comité les résultats finaux du projet [CESAGRAM](#) mené par son organisation en faveur d'une stratégie européenne globale contre la sollicitation d'enfants à des fins sexuelles et la disparition d'enfants. Le projet a notamment débouché sur une plateforme de sensibilisation en ligne, « CESAGRAM Ville », qui promeut les activités éducatives visant à prévenir la sollicitation d'enfants à des fins sexuelles et les abus sexuels sur des enfants en ayant recours à des éléments ludiques. Par ailleurs, une boîte à outils en ligne permet d'assurer une veille dans les espaces en ligne, y compris sur les sites internet et les médias sociaux, afin d'évaluer les risques de sollicitation d'enfants à des fins sexuelles et de les prévenir grâce à des alertes précoces.

3.2.3. Tour de table des membres pour informer le Comité, depuis la dernière réunion, de tout changement au niveau national qui illustre l'impact de la Convention de Lanzarote

22. Le Comité est informé de ce qui suit :

- modifications législatives adoptées, proposées ou en préparation en vue de fournir une assistance juridique gratuite aux enfants victimes dans le cadre des procédures pénales et de protéger les enfants contre les mariages précoces ou forcés (Azerbaïdjan), de renforcer les sanctions pénales pour les infractions impliquant des matériels d'abus sexuels sur des enfants (Finlande), d'introduire de nouvelles définitions dans le droit pénal pour les infractions sexuelles sur des enfants (République de Moldova), de supprimer la prescription pour les infractions sexuelles sur des enfants (Monténégro), de codifier les droits des victimes (Royaume-Uni), de prévenir l'exploitation et les abus sexuels concernant des enfants en ligne et de sécuriser les preuves électroniques (Tunisie) ;
- stratégies nationales ou plans d'action nationaux en préparation ou adoptés pour renforcer la sécurité en ligne des enfants (Albanie, République de Moldova, Tunisie), pour lutter contre la violence à l'égard des enfants et la violence entre proches en général (Norvège, République de Moldova), ainsi que pour améliorer la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote et harmoniser la législation nationale avec la directive 2011/93 de l'UE (République de Moldova) ;

- campagnes de sensibilisation et autres mesures visant à lutter contre les abus sexuels sur des enfants dans le sport (Chypre), à sensibiliser le grand public aux conséquences des abus sexuels sur des enfants et aux possibilités de les détecter et de les signaler, et à éduquer les enfants et les parents à la sécurité en ligne (Tunisie) ;
- formation d'un large éventail de professionnel·les sur les questions liées aux abus sexuels sur les enfants en ligne (République de Moldova) ;
- projet de création d'un registre de pédocriminels (Bulgarie) ;
- pilotage de travaux d'élaboration de normes ISO sur la Barnahus (Islande) ;
- amélioration du traitement des survivant·es et des jeunes agresseurs adultes et projets visant à renforcer les capacités de la police et la qualité des enquêtes sur la violence à l'égard des enfants et la négligence envers les enfants, ainsi que la collaboration entre les services et le travail des Maisons des enfants (Norvège).

#### 3.2.4. Informations émanant de la Commission européenne, d'Europol et d'autres participants au Comité de Lanzarote

23. Emerick LOVASZ (Commission européenne, Direction générale de la migration et des affaires intérieures) informe le Comité que la [proposition de règlement de l'UE en vue de prévenir et de combattre les abus sexuels sur enfants](#) est toujours en cours de négociation au Conseil de l'UE, tandis que le règlement provisoire a été prolongé jusqu'en avril 2026. La prolongation du règlement provisoire prévoit l'harmonisation des modèles de signalement pour les entreprises que la Commission européenne était en train de préparer. Les travaux sur la refonte de la directive 2011/93 de l'UE sont toujours en cours au Conseil de l'UE et au Parlement européen.

24. Anton Toni KLANČNIK (Europol) partage des informations sur l'évaluation 2024 de la menace de la criminalité organisée sur internet (IOCTA), document qu'Europol met à jour annuellement depuis 2014, qui est compilé avec l'aide de partenaires opérationnels et stratégiques et d'autres parties prenantes. Le Comité est également informé du développement d'une plateforme en ligne pour les enfants, Help4U (qui doit être lancée prochainement), conçue avec des enfants, dont l'objectif est d'aider les enfants qui cherchent de l'aide dans des situations dangereuses. Les membres sont invités à fournir des informations sur leurs propres ressources similaires adaptées aux enfants, qu'Europol pourrait partager et promouvoir sur la plateforme Help4U.

25. Pour une mise à jour des travaux récents sur les droits de l'enfant de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable de l'Assemblée parlementaire, voir Annexe IV.

#### 3.2.5. Point sur le projet de convention des Nations Unies contre la cybercriminalité

26. Celso CORACINI (responsable de la prévention du crime et de la justice pénale, Division des traités, ONUDC) fait le point sur le contexte d'élaboration du [traité des Nations Unies contre la cybercriminalité](#) et souligne que ce texte vise à incriminer les infractions cyberdépendantes selon une approche similaire à celle adoptée par la

[Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité](#). Il confirme que les dispositions relatives aux contenus présentant des abus sexuels sur enfant visent à couvrir tous les comportements énumérés dans la Convention de Lanzarote et que la disposition relative à la sollicitation ou à la manipulation psychologique a été rédigée en tenant compte de la Convention de Lanzarote et de l'avis du Comité sur l'article 23 de la Convention de Lanzarote. Il informe le Comité que la convention des Nations Unies devrait être adoptée et ouverte à la signature en décembre 2024.

27. Denise MAZZOLANI (Division de la cybercriminalité du Conseil de l'Europe) informe elle aussi le Comité sur la complémentarité entre le traité onusien et la Convention sur la cybercriminalité. Elle souligne que le traité des Nations Unies contre la cybercriminalité ne reflète pas les dispositions procédurales du [Deuxième Protocole additionnel](#) à la Convention sur la cybercriminalité relatif au renforcement de la coopération et de la divulgation de preuves électroniques. Elle suggère qu'il pourrait être particulièrement utile de disposer d'une analyse juridique de l'article 20 de la Convention de Lanzarote et de l'article 9 de la Convention sur la cybercriminalité, ainsi que de l'article 14 de la convention des Nations Unies contre la cybercriminalité.

28. Au cours de la discussion, le Comité insiste sur l'importance de veiller à ce que la mise en œuvre de ces conventions reste complémentaire à celle de la Convention de Lanzarote. Il souligne également l'importance d'assurer une bonne visibilité de son travail dans ce contexte et de se référer aux travaux pertinents du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, tels que l'Observation générale n° 25. Le Comité convient d continuer à suivre l'évolution de cet instrument et de s'engager dans une réflexion sur la relation entre la Convention de Lanzarote et les différents instruments proposés au niveau international

### 3.2.6. Suivi du rapport "Civil Society's Perspectives on Implementation of the Lanzarote Convention"

29. Dorothea CZARNECKI (cheffe de la lutte contre la traite des êtres humains et de la protection de l'enfance, Forensik IT) présente au Comité un résumé des conclusions et des recommandations du rapport "Civil Society's Perspectives on Implementation of the Lanzarote Convention", qu'elle a coécrit avec Zsuzsanna RUTAI en 2021-2022 en sa qualité de représentante d'ECPAT International, qui bénéficie du statut d'observateur auprès du Comité. Les recommandations du rapport visant à renforcer la participation de la société civile à la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote sont notamment les suivantes :

- améliorer la visibilité de la Convention de Lanzarote auprès des organisations de la société civile pour renforcer leur engagement et leur mobilisation ;
- développer les incitations à la participation de la société civile, grâce à des initiatives de sensibilisation et de renforcement des capacités ;
- associer davantage les organisations de la société civile aux processus de consultation des enfants ;
- définir et formaliser le rôle des observateurs du Comité de Lanzarote ;
- publier des programmes de travail annuels avec des objectifs et des calendriers clairs, de manière à permettre une participation structurée aux activités du Comité de Lanzarote ;

- améliorer la coordination avec la Conférence des OING du Conseil de l'Europe pour harmoniser les priorités et les méthodes ;
  - mettre en place des canaux de communication à double sens entre le Comité de Lanzarote et les organisations nationales de la société civile, sous la conduite des observateurs du Comité, et
  - promouvoir les possibilités de participation de la société civile au moyen d'outils de plaidoyer ciblés, de formations et de ressources adaptées aux besoins en matière de protection de l'enfance.
30. Dorothea CZARNECKI soumet les questions suivantes à la réflexion du Comité :
- comment le Comité de Lanzarote peut-il créer un cadre durable et inclusif qui maximise la participation de la société civile, renforce l'impact de la Convention et intensifie les efforts déployés dans le domaine de la protection de l'enfance dans les États parties ?
  - que peuvent faire les membres du Comité, les participant-es et les observateurs ?
  - comment le Secrétariat peut-il contribuer à développer la participation de la société civile ?
31. Compte tenu des contraintes de temps, le Comité décide de reporter à sa prochaine réunion plénière la discussion sur les suites à donner au rapport.

#### **4. Informations sur les travaux du Conseil de l'Europe en rapport avec le mandat du Comité de Lanzarote**

##### **4.1 Débriefings des membres du Comité de Lanzarote ayant participé à des réunions ou à des événements au nom du Comité**

###### **4.1.1. Comité de la Convention sur la cybercriminalité T-CY (en ligne, 18-20 juin 2024)**

32. Maria José CASTELLO-BRANCO (présidente et représentante du Portugal) informe le Comité qu'elle a assisté à la réunion en ligne du T-CY et l'invite à consulter le [rapport de la réunion](#). En ce qui concerne la promotion de la Convention de Lanzarote à l'échelle internationale, elle invite le Comité à prendre note de la [liste des Parties](#) à la Convention sur la cybercriminalité et l'encourage à poursuivre sa coopération avec le T-CY.

###### **4.1.2. Réunion plénière du Groupe consultatif du Conseil de l'Europe sur les enfants d'Ukraine (Strasbourg, 1-2 juillet 2024)**

33. Le Comité décide de reporter ce débriefing, car sa représentante auprès du Groupe consultatif du Conseil de l'Europe sur les enfants d'Ukraine n'est pas disponible ce jour.

#### 4.1.3. Lancement de la campagne « Donnons de la voix » par l'APES à Chypre (18 septembre 2024)

34. Panayiota TRIFILLI (Chypre) informe le Comité que la campagne [Donnons de la voix](#) a été lancée à Chypre en septembre 2024, soulignant que ce projet est basé sur la mise en œuvre des articles 5 et 12 de la Convention de Lanzarote dans le domaine du sport. Elle indique également que le lancement de cette campagne a donné lieu à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques de protection de l'enfance par les autorités compétentes en matière de sport, ainsi qu'à une formation de deux jours destinée aux parties prenantes et aux professionnel·les travaillant avec des enfants.

#### 4.1.4. Groupe de travail CJ/ENF-ISE (Strasbourg, 14-16 octobre 2024)

35. George NIKOLAIDIS (Grèce) informe le Comité que les travaux sur le projet de recommandation sur la protection des droits et de l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de placement ont été achevés par le comité d'experts (CJ/ENF-ISE) et seront examinés par le CDENF le 3 décembre 2024.

## 5. Questions procédurales

### 5.1. Élection du Bureau

36. Le Comité réélit par acclamation, pour un second mandat (deux ans) :

- Maria José CASTELLO-BRANCO (Portugal) en tant que présidente ;
- Philippe OLIVIER (France) en tant que vice-président ;
- Jana LOVŠIN (Slovénie), Páll MAGNÚSSON (Islande) et George NIKOLAIDIS (Grèce) en tant que membres du Bureau.

37. Le Comité élit également par acclamation Kristina STEPANOVA (Lituanie) et Jelena GRDNIĆ (Monténégro) pour un premier mandat (deux ans) en tant que membres du Bureau.

### 5.1.bis Nomination de rapporteur-es auprès d'autres comités du Conseil de l'Europe

38. Le Comité désigne :

- Kristina STEPANOVA (Lituanie) comme sa représentante auprès du Groupe consultatif sur les enfants d'Ukraine (GCU) ;
- Lorna MUSCAT (Malte) comme sa représentante et Stevan POPOVIĆ (Serbie) comme son représentant suppléant auprès du Comité d'experts sur la prévention de la violence (ENF-VAE) ;
- Syuzanna MAKYAN (Arménie) comme sa représentante et Iván BUJDOS (Hongrie) comme son représentant suppléant auprès du Comité d'experts sur l'accès à une justice adaptée aux enfants grâce aux services pluridisciplinaires et interinstitutionnels (ENF-JUS).

5.2. Point sur les processus de ratification et d'adhésion et décision sur une éventuelle participation d'un·e représentant·e du Chili à la 44<sup>e</sup> réunion du Comité de Lanzarote, conformément à la règle 2.3 du [Règlement intérieur](#)

39. Naomi TREWINNARD informe le Comité qu'au cours des 12 derniers mois, le Secrétariat a eu des discussions bilatérales avec des représentant·es de 13 États concernant une éventuelle adhésion à la Convention de Lanzarote. Elle rappelle les grandes étapes de la [procédure](#) d'adhésion applicable. Elle indique également qu'en octobre 2024, le ministère des Affaires étrangères du Chili a demandé qu'un·e de ses représentant·es puisse participer à la 44<sup>e</sup> réunion du Comité de Lanzarote (prévue du 4 au 6 mars 2025 à Strasbourg).

40. Le Comité convient d'inviter un·e représentant·e du Chili à participer à sa 44<sup>e</sup> réunion, conformément à la règle 2.3 de son Règlement intérieur.

5.3. Adoption de la liste des décisions de la présente réunion

41. Le Comité adopte la liste des décisions de la présente réunion.

## **6. Questions diverses**

6.1. Examen des priorités thématiques du programme de travail du Comité de Lanzarote (T-ES(2024) 04\_fr rev.1), y compris :

- journée du 18 novembre pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels – éditions 2024 et 2025 ;
- célébration du 15<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention de Lanzarote – juillet 2025.

42. Agnes von MARAVIĆ présente le programme de travail actualisé (T-ES(2024) 04\_fr rev.1), qui reflète le calendrier de suivi figurant à l'Annexe III.

43. Muscat LORNA (Malte) informe le Comité que les autorités maltaises prévoient d'organiser une conférence ministérielle pour le 15<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention de Lanzarote. Cette conférence serait organisée dans le cadre de la Présidence maltaise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et se tiendrait, sous réserve de confirmation, en juillet 2025 à Malte. Inna CHIRILIUC (République de Moldova) transmet l'invitation des autorités moldaves à tenir la 46<sup>e</sup> réunion plénière du Comité de Lanzarote du 18 au 20 novembre 2025 à Chisinau, en Moldova. La présidente remercie ces deux membres, au nom du Comité, pour l'engagement de leurs États parties respectifs en faveur de la Convention de Lanzarote.

44. La présidente a clôturé la réunion en remerciant à nouveau les autorités autrichiennes pour le soutien apporté à cette réunion.

**Dates des prochaines réunions plénières**

- **44<sup>e</sup> réunion plénière** : 4-6 mars 2025, Strasbourg
- **45<sup>e</sup> réunion plénière et conférence pour le 15<sup>e</sup> anniversaire** : 23-27 juin ou 30 juin-4 juillet 2025 (lieu à confirmer)
- **46<sup>e</sup> réunion plénière** : 18-20 novembre 2025, Chisinau, République de Moldova

## Annexe I

### Ordre du jour

**6-8 novembre 2024**

### **43<sup>ème</sup> REUNION DU COMITÉ DE LANZAROTE**

- 1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**
  
- 2. Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote**
  - 2.1. « Protection des enfants contre les abus sexuels dans le cercle de confiance : cadres juridiques »
    - 2.1.1. Présentation par les rapporteuses des principales tendances qui se dégagent des réponses aux questions 17 à 20
    - 2.1.2. Mise à jour du secrétariat sur les prochaines étapes de la préparation du rapport de suivi
  - 2.2. Point sur la procédure d'évaluation de la conformité des États parties aux recommandations du 2<sup>ème</sup> cycle de suivi sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les technologies de l'information et de la communication (TIC) : répondre aux défis soulevés par les images et/ou vidéos à caractère sexuel autogénérées par les enfants
  - 2.3. Point sur les informations reçues dans le cadre de l'enquête sur les mécanismes de collecte des données
  
- 3. Renforcement des capacités, échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques**
  - 3.1. Débriefing de l'événement de renforcement des capacités 2024 et suites éventuelles
  - 3.2. Informations par les membres, les participants et les observateurs sur les changements intervenus dans les politiques nationales, la législation, les dispositions institutionnelles, les pratiques et/ou présentations d'activités pertinentes
    - 3.2.1. Table ronde annuelle des organisations de la société civile
    - 3.2.2. Échange thématique sur les mécanismes de collecte de données

- 3.2.3. Bref tour de table des membres pour informer le Comité de tout changement récent dans la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels au niveau national qui illustre l'impact des recommandations et décisions du Comité de Lanzarote
- 3.2.4. Échange d'informations avec la Commission Européenne sur l'état d'avancement de la [directive 2011/93 \(refonte\)](#), et de la proposition de [règlement établissant des règles en vue de prévenir et de combattre les abus sexuels sur enfants](#)
- 3.2.5. Point sur l'avancement des [négociations](#) (informations en anglais uniquement) du comité ad hoc des Nations unies (UN AHC) en vue de l'élaboration d'une convention internationale globale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et de la communication à des fins criminelles
- 3.2.6. Suivi de la décision du Comité de Lanzarote concernant la [Conférence ministérielle mondiale sur l'élimination de la violence à l'égard des enfants](#) (Bogota, 7-8 novembre 2024)

#### **4. Informations sur les travaux du Conseil de l'Europe en rapport avec le mandat du Comité de Lanzarote**

- 4.1. Débriefings des membres du Comité de Lanzarote ayant participé à des réunions ou à des événements au nom du Comité de Lanzarote
  - 4.1.1. Comité de la Convention sur la cybercriminalité T-CY (en ligne, 18-20 juin 2024)
  - 4.1.2. Réunion plénière du Groupe consultatif du Conseil de l'Europe sur les enfants d'Ukraine (Strasbourg, 1-2 juillet 2024)
  - 4.1.3. Lancement de la campagne « Donnons de la voix » par EPAS Chypre (18 septembre 2024)
  - 4.1.4. Groupe de travail CJ/ENF-ISE (Strasbourg, 14-16 octobre 2024)

#### **5. Questions procédurales**

- 5.1. Élection du Bureau
- 5.2. Adoption de la liste des décisions de la présente réunion

## 6. Questions diverses

- 6.1. Discussion du programme de travail et des projets pour 2025 : célébration des 15 ans de l'entrée en vigueur de la Convention de Lanzarote le 1<sup>er</sup> juillet 2010 et 10<sup>ème</sup> édition de la Journée pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels

### Dates des prochaines réunions plénières

- **44<sup>ème</sup> réunion plénière** : 4-6 mars 2025, Strasbourg
- **45<sup>ème</sup> réunion plénière (+ 15<sup>ème</sup> Anniversaire & événement de renforcement des capacités)** : 24-27 juin ou 1-4 juillet 2025 (dates et lieu à confirmer)
- **46<sup>ème</sup> réunion plénière** : 18-20 novembre 2025, Strasbourg

## Annexe II

## Liste des participant-es

## MEMBERS / MEMBRES

## STATE PARTIES TO THE CONVENTION / ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION

<b>ALBANIA / ALBANIE</b>	<b>Alma TANDILI</b> Chairperson of the State Agency for the Rights and Protection of the Child Ministry of Social Affairs, Youth and Equality
<b>ANDORRA / ANDORRE</b>	<b>Lara FORTÓ RIBERA</b> Psychologue Unité « Enfance et Adolescence » Ministère des Affaires sociales et de la Fonction publique
<b>ARMENIA / ARMÉNIE</b>	<b>Syuzanna MAKYAN</b> Deputy Director Legal Education and Rehabilitation Programs' Implementation Center
<b>AUSTRIA / AUTRICHE</b>	<b>Madalena PAMPALK-LORBEER</b> Public Prosecutor / Consultant Section IV – Criminal Law Division IV 1 – Substantive Criminal Law Federal Ministry for Justice
<b>AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN</b>	<b>1. Samir GARAYEV</b> Head of Division Main Department on Combatting Trafficking in Human Beings Ministry of Internal Affairs  <b>2. Jeyran RAHMATULLAYEVA</b> Head of the Administrative Office State Committee for Family, Women and Children Affairs
<b>BELGIUM / BELGIQUE</b>	<b>Christel DE CRAIM</b> Head of Service Service for Criminal Policy FPS Justice
<b>BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE- HERZÉGOVINE</b>	<b>Ajla NANIĆ</b> Expert Advisor Human Rights Department Ministry of Human Rights and Refugees
<b>BULGARIA / BULGARIE</b>	<b>Yanko KOVACHEV</b> State Expert “Child Policies and Programs, Strategic Development and Coordination” Directorate

<b>CROATIA / CROATIE</b>	<b>Marlena JUKIĆ</b> Head of Service Service for criminal substantive law regulations Sector for criminal law regulations Directorate for criminal law Ministry of Justice and Public Administration	<b>Apologised / Excusée</b>
<b>CYPRUS / CHYPRE</b>	<b>Panayiota TRIFILLI</b> Social Welfare Officer Social Welfare Services Deputy Ministry of Social Welfare	
<b>CZECHIA / TCHÉQUIE</b>	<b>Šimon PEPŘÍK</b> Senior Ministerial Counsellor Criminal Law Unit Legislative Department Ministry of Justice	<b>Apologised / Excusée</b>
<b>DENMARK / DANEMARK</b>	<b>Mie HEDENGRAN HELANDER</b> Criminal Law Division Ministry of Justice	<b>Apologised / Excusée</b>
<b>ESTONIA / ESTONIE</b>	<b>1. Tuuli LEPP</b> Adviser Department of Criminal Policy Ministry of Justice  <b>2. Andra REINOMÄGI</b> Adviser Department of Criminal Policy Ministry of Justice	<b>Apologised / Excusée</b>
<b>FINLAND / FINLANDE</b>	<b>Satu SISTONEN</b> Deputy Director, Senior Specialist, Legal Affairs Legal Service Unit for Human Rights Courts and Conventions Ministry for Foreign Affairs	
<b>FRANCE / FRANCE</b>	<b>Philippe OLIVIER</b> Magistrat – Rédacteur Bureau de la négociation pénale européenne et internationale Direction des affaires criminelles et des grâces Ministère de la Justice	<b>VICE-CHAIRPERSON / VICE-PRÉSIDENT</b>
<b>GEORGIA / GÉORGIE</b>	<b>Ketevani TATUASHVILI</b> Adviser Human Rights Secretariat Administration of the Government	
<b>GERMANY / ALLEMAGNE</b>	<b>Stanislaw OPEL</b> Division for Criminal Law on Sexual Offences, Criminology, Criminal Justice Statistics Federal Ministry of Justice and Consumer Protection	

<b>GREECE / GRÈCE</b>	<b>George NIKOLAIDIS</b> Psychiatrist, Researcher Department of Mental Health and Social Welfare Centre for the Study and Prevention of Child Abuse and Neglect Institute of Child Health	<b>MEMBER OF THE BUREAU / MEMBRE DU BUREAU</b>
<b>HUNGARY / HONGRIE</b>	<b>1. Iván A. BUJDOS</b> Senior legal advisor Department of Criminal Law Codification Deputy Secretariat of State for Criminal Law Legislation Ministry of Justice  <b>2. András GYÖRE</b> Child Protection Specialist Department for Child Protection and Guardianship Affairs Deputy State Secretariat for Social Affairs Ministry of Interior	<b>Apologised / Excusé</b>
<b>ICELAND / ISLANDE</b>	<b>Páll MAGNÚSSON</b> Counsellor Permanent Mission of Iceland in Geneva	<b>MEMBER OF THE BUREAU / MEMBRE DU BUREAU</b>
<b>IRELAND / IRLANDE</b>	<b>Corah CAPLES</b> Assistant Principal Officer Criminal Justice Policy Department of Justice	
<b>ITALY / ITALIE</b>	<b>1. Alfredo FERRANTE</b> Department for Family Policies Presidency of the Council of Ministers  <b>2. Alessandra BERNARDON</b> Department for Family Policies Presidency of the Council of Ministers	<b>Apologised / Excusé</b>  <b>Apologised / Excusée</b>
<b>LATVIA / LETTONIE</b>	<b>Indra AIZUPE-DZINTARE</b> Head of the Criminal Law Department Ministry of Justice	
<b>LIECHTENSTEIN / LIECHTENSTEIN</b>	<b>1. Claudio NARDI</b> Counsellor Division for Economic Affairs and Development Division for Security and Human Rights Office for Foreign Affairs  <b>2. Sarah FRICK</b> Psychologist Children and Youth Service Division Office of Social Services	<b>Apologised / Excusé</b>
<b>LITHUANIA / LITUANIE</b>	<b>Kristina STEPANOVA</b> Head of the Family and Child Rights Protection Group Ministry of Social Security and Labour	

<b>LUXEMBOURG /</b> <i>LUXEMBOURG</i>	<b>Marguerite KRIER</b> Conseiller de Gouvernement 1 <sup>ère</sup> classe Service des droits de l'enfant, chef de service Direction générale de l'aide à l'enfance et à la famille Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse	<b>Apologised / Excusée</b>
<b>MALTA / MALTE</b>	<b>Lorna MUSCAT</b> Head of office Office of the Commissioner for Children	<b>MEMBER OF THE BUREAU /</b> <i>MEMBRE DU BUREAU</i>
<b>REPUBLIC OF MOLDOVA /</b> <i>RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA</i>	<b>1. Inna CHIRILIU</b> Chief Officer Directorate of Policies in the field of public order and security, fighting crime Ministry of Internal Affairs  <b>2. Anastasia GRUZIN</b> Deputy Head of the Directorate of Policies of protection of children rights and of families with children Ministry of Labour and Social Protection	<b>Apologised / Excusée</b>
<b>MONACO / MONACO</b>	<b>Cécile VACARIE-BERNARD</b> Adjointe au Directeur de l'Action et de l'Aide Sociales Direction de l'Action et de l'Aide Sociales	<b>Apologised / Excusée</b>
<b>MONTENEGRO /</b> <i>MONTÉNÉGRO</i>	<b>1. Jelena GRDINIĆ</b> General Director Directorate for Criminal and Civil Legislation Ministry of Justice  <b>2. Džana KAJEVIĆ</b> Head of the Directorate for Judicial Professions Ministry of Justice	<b>Apologised / Excusée</b>
<b>NETHERLANDS /</b> <i>PAYS-BAS</i>	<b>Eugenia POZO MORILLAS</b> Senior Policy Officer (Sexual violence crimes) Department of Justice and Security	
<b>NORTH MACEDONIA /</b> <i>MACÉDOINE DU NORD</i>	<b>Ljubica NAJDOSKA</b> Desk Officer for Family Relations Ministry of Social Policy, Demography and Youth	
<b>NORWAY / NORVÈGE</b>	<b>Maria Brit ESPINOZA</b> Special Adviser International Affairs Department of Childhood, Youth and Family Affairs Ministry of Children and Families	
<b>POLAND / POLOGNE</b>	<b>Agnieszka MATYSEK</b> Chief Specialist – Judge Victims' Assistance Unit Department of Family and Juvenile Matters Ministry of Justice	<b>Apologised / Excusée</b>

<b>PORTUGAL / PORTUGAL</b>	<b>Maria José CASTELLO-BRANCO</b> Legal Adviser Civil Justice Unit International Affairs Department Directorate General for Justice Policy Ministry of Justice	<b>CHAIRPERSON / PRÉSIDENTE</b>
<b>ROMANIA / ROUMANIE</b>	<b>Alina ION</b> Legal Adviser Department for Drafting Legislation Ministry of Justice	
<b>SAN MARINO / SAINT-MARIN</b>	<b>Gloria VALENTINI</b> Second Secretary Department of Foreign Affairs	<b>Apologised / Excusée</b>
<b>SERBIA / SERBIE</b>	<b>Stevan POPOVIĆ</b> Independent Advisor Family Protection Department Ministry of Family Welfare and Demography	
<b>SLOVAK REPUBLIC / RÉPUBLIQUE SLOVAQUE</b>	<b>Petra GRZNÁROVÁ</b> Chief State Counsellor National Coordination Centre for Resolving the Issues of Violence against Children (NCC) Ministry of Labour, Social Affairs and Family	
<b>SLOVENIA / SLOVÉNIE</b>	<b>Jana LOVŠIN</b> Head of Division EU Affairs and International Cooperation Office for International Cooperation and Mutual Legal Assistance Ministry of Justice	<b>MEMBER OF THE BUREAU / MEMBRE DU BUREAU</b>
<b>SPAIN / ESPAGNE</b>	<b>Eduardo NAVARRO DOMÍNGUEZ</b> Staff Advisor, Prosecutor Secretariat-General for innovation and quality of public service of justice Ministry of the Presidency, Justice and Relations with the Courts	
<b>SWEDEN / SUÈDE</b>	<b>Maj FAGERLUND</b> Desk Officer Child Rights Convention Coordination Group Division for Social Services and Disability Policy Ministry of Health and Social Affairs	
<b>SWITZERLAND / SUISSE</b>	<b>Anita MARFURT</b> Juriste Unité Droit pénal international Office fédéral de la justice Département fédéral de justice et police	

<b>TUNISIA / TUNISIE</b>	<p><b>1. Fedoua DEROUICHE</b> <b>Apologised / Excusée</b> Directrice de la coopération internationale et des relations extérieures Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes âgées</p> <p><b>2. Rami BEN SALAH</b> Chef de service des législations, des rapports et des études Direction Générale de l'Enfance Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes âgées</p>
<b>TÜRKIYE / TÜRKIYE</b>	<p><b>Songül BİNİCİ AKKAŞ</b> <b>Apologised / Excusée</b> Rapporteur Judge Directorate General for Foreign Relations and European Union Affairs Ministry of Justice</p>
<b>UKRAINE / UKRAINE</b>	<p><b>Awaiting nomination / Nomination en attente</b></p> <p><b>Anastasiia ULASEVYCH</b> Head of the Expert group on justice and criminal law Directorate of justice and criminal law Ministry of Justice</p>
<b>UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI</b>	<p><b>1. Leah BUCK</b> International Lead - CSEA Tackling Child Sexual Abuse Unit Tackling Exploitation and Abuse Directorate Public Safety Group Home Office</p> <p><b>2. Georgia GREAVES</b> Senior Policy Adviser Tackling Child Sexual Abuse Unit Tackling Exploitation and Abuse Directorate Public Safety Group Home Office</p>

**PARTICIPANTS / PARTICIPANTS****STATES HAVING PARTICIPATED IN THE DRAFTING OF THE CONVENTION / ÉTATS AYANT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DE LA CONVENTION**

<b>CANADA / CANADA</b>	<b>Awaiting nomination / Nomination en attente</b>
<b>HOLY SEE / SAINT-SIÈGE</b>	<p><b>Alessandra AULA</b> <b>Apologised / Excusée</b> Secrétaire Générale Bureau international catholique de l'enfance ((BICE) Genève, Suisse</p>
<b>JAPAN / JAPON</b>	<b>Awaiting nomination / Nomination en attente</b>

<b>MEXICO / MEXIQUE</b>	<p><b>Awaiting nomination / Nomination en attente</b></p> <p><b>1. Diego ALONSO SIMANCAS GUTIÉRREZ</b> Représentant Adjoint du Mexique auprès de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) Ambassade du Mexique en Autriche</p> <p><b>2. Samantha FRANCO PEÑA</b> Bureau des Affaires Multilatérales Ambassade du Mexique en Autriche</p> <p><b>3. Liliana OLIVA BERNAL</b> Responsable des Affaires Juridiques et Représentante adjointe auprès de la CNUDCI, du CUPEEA et de l'IACA Ambassade du Mexique en Autriche</p>
<b>UNITED STATES OF AMERICA / ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE</b>	<p><b>Awaiting nomination / Nomination en attente</b></p>

**STATE INVITED BY THE COMMITTEE OF MINISTERS TO ACCEDE TO THE CONVENTION / ÉTAT INVITÉ PAR LE COMITÉ DES MINISTRES À ADHÉRER À LA CONVENTION**

<b>MOROCCO / MAROC</b>	<p><b>1. Nadia BAROUDI</b> <b>Apologised / Excusée</b> Cheffe de la Division de l'Enfance Direction de la Promotion de l'Enfance, de la Famille et des Personnes Âgées Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille</p> <p><b>2. Lamiaa BEGHIEL</b> <b>Apologised / Excusée</b> Cheffe du Service de la Protection des Enfants en Situation Difficile Division de l'Enfance – DPFEP Ministère de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille</p> <p><b>3. Moulay Ahmed TAHIRI ALAOUI</b> Expert en cybercriminalité Chef d'Unité Présidence du Ministère Public</p> <p><b>4. Sanaa KAMIL</b> Cheffe d'Unité de suivi des affaires de l'enfance Présidence du Ministère Public</p>
------------------------	---

**NON-MEMBER STATE / ÉTAT NON MEMBRE**

<b>CHILE / CHILI</b>	<p><b>Francisca MILA</b> Chilean Embassy in Vienna</p>
----------------------	--

**INTERNATIONAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

<b>UNITED NATIONS OFFICE ON DRUGS AND CRIMES - UNODC Global Programme to End Violence Against Children / BUREAU DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LES CRIMES – Programme mondial de l'UNODC pour mettre fin à la violence contre les enfants</b>	<b>1. Martijn KIND</b> Statistician Data, Analytics and Statistics Section Research and Trend Analysis Branch  <b>2. Celso CORACINI</b> Crime Prevention and Criminal Justice Officer Organized Crime and Illicit Trafficking Branch Division for Treaty Affairs  <b>3. Renata DELGADO-SCHENK</b> Cybercrime Policy Adviser
<b>EUROPEAN UNION / UNION EUROPÉENNE</b>	<b>Emerick LOVASZ</b> Fight Against Cybercrime and Child Sexual Abuse Unit D4: Cybercrime Directorate General for Migration and Home Affairs European Commission
<b>EUROPOL</b>	<b>Anton Toni KLANČNIK</b> Strategic Specialist in Child Protection O3 European Cybercrime Centre (EC3)
<b>UNICEF</b>	<b>Anja TELTSCHIK</b> Child Protection Specialist - Monitoring, Evaluation and Data Europe & Central Asia Regional Office (ECARO)

**OBSERVERS / OBSERVATEURS**

<b>THE BRAVE MOVEMENT</b>	<b>Matthew McVARISH</b> Co-founder
<b>ECPAT INTERNATIONAL</b>	<b>Andrea VARRELLA</b> Research and Child Rights Monitoring Manager <b>Apologised / Excusée</b>
<b>GLOBAL COLLABORATIVE</b>	<b>Sara ALAOUI</b> Vice-chairwoman
<b>"HOPE FOR CHILDREN" CRC Policy Center Cyprus</b>	<b>Katerina MELISSARI</b> Coordinator of Child Protection Department
<b>INHOPE (International Association of Internet Hotlines)</b>	<b>1. Denton HOWARD</b> Executive Director <b>Apologised / Excusé</b>  <b>2. Vineeca KUO</b> Project Officer

<b>INTERNATIONAL ASSOCIATION OF YOUTH AND FAMILY JUDGES AND MAGISTRATES (IAYFJM) / ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAGISTRATS DE LA JEUNESSE ET DE LA FAMILLE (AIMJF)</b>	<b>Daniel PICAL</b> Magistrat honoraire représentant l'AIMJF auprès du Conseil de l'Europe
<b>INTERNET WATCH FOUNDATION (IWF)</b>	<b>Hannah SWIRSKY</b> Head of Policy and Public Affairs
<b>MISSING CHILDREN EUROPE</b>	<b>Aagje IEVEN</b> Secretary General
<b>PROTECT CHILDREN (SUOJELLAAN LAPSIA RY)</b>	<b>Nina VAARANEN-VALKONEN</b> Executive Director Trauma focused Cognitive Psychotherapist Victim Services and Offender Management Sub-Group Chair Interpol SGCAC
<b>SAFE ONLINE</b>	<b>Marija MANOJLOVIC</b> <b>Apologised / Excusée</b> Executive Director
<b>SAVE THE CHILDREN INTERNATIONAL</b>	<b>Tiina-Maria LEVAMO</b> Senior Child Rights and Advocacy Advisor Save the Children Finland
<b>WePROTECT Global Alliance</b>	<b>Iain DRENNAN</b> <b>Apologised / Excusé</b> Executive Director

**SPEAKERS / INTERVENANTS**

<b>Barnahus West, Ireland</b>	<b>Aoife O'MALLEY</b> Barnahus West Manager
<b>Forensik IT (INTERPOL DevOps)</b>	<b>Dorothea CZARNECKI</b> Head of Child Protection and Anti-Human Trafficking
<b>General Prosecutors' Office of Georgia / Bureau des Procureurs généraux de Géorgie</b>	<b>Lika GRISHIKASHVILI</b> Prosecutor
<b>Independent Expert / Experte indépendante</b>	<b>Victoria BAINES</b>
<b>OpenAI</b>	<b>Chelsea CARLSON</b> Child safety Investigator
<b>Project DRAGON-S</b>	<b>Nuria LORENZO DUS</b> Principal Investigator

<b>UK OCCIT (Online CSEA Covert Intelligence Team)</b>	<b>Mike FREND</b> Supervisor
<b>THORN</b>	<b>Emily SLIFER</b> Director of Policy
<b>Medical University of Vienna / Université de médecine de Vienne</b>	<b>Anna FELNHOFER</b> Research associate (post-doc) Head of Paediatric Virtual Reality Laboratory (PedVR-Lab)
<b>National Centre for CSAM analysis / Centre National d'Analyse des Images Pédo pornographiques (CNAIP)</b>	<b>Adjudant-chef Régis VILLETTE</b> Chef du Centre National d'Analyse des Images Pédo pornographiques (CNAIP) Adjoint du chef de département des atteintes aux personnes (DAP) du Commandement de la gendarmerie dans le cyberspace
<b>New York University, Shanghai</b>	<b>Pekka SANTTILA</b> Global Network Professor Professor of Psychology

**COUNCIL OF EUROPE SECRETARIAT / SECRÉTARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE**

**Directorate of Programme Co-ordination / Direction de la coordination des programmes**

<b>Council of Europe Office in Tunis / Bureau du Conseil de l'Europe à Tunis</b>	<b>Houda CHERIF</b> Senior Project Officer / <i>Responsable principale de projet</i>
--	---

**DGI: Directorate General of Human Rights and Rule of Law / DGI : Direction générale des droits humains et Etat de droit**

**Directorate of Security, Integrity and Rule of Law / Direction de la sécurité, de l'intégrité et de l'État de droit**

**Department of Digital Development and Governance / Service du développement et de la gouvernance numérique**

<b>Cybercrime Division / Division de la Cybercriminalité</b>	<b>Denise MAZZOLANI</b> Programme Manager, CyberSouth+/ <i>Responsable de programme, CyberSouth+</i>
--	--

**DGII: Directorate General of Democracy and Human Dignity / DGII : Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine**

**Directorate of Equal Rights and Dignity / Direction de l'égalité en droits et en dignité**

**Human Dignity and Gender Equality Department / Service de la dignité humaine et de l'égalité de genre**

**Children's Rights Division / Division des droits des enfants**

<b>Secretariat of the Lanzarote Committee / Secrétariat du Comité de Lanzarote</b>	<b>Agnes von MARAVIĆ</b> Executive Secretary to the Lanzarote Committee / Secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote
	<b>Ekaterina MALAREVA</b> Legal Advisor / Conseillère juridique
	<b>Naomi TREWINNARD</b> Legal Advisor / Conseillère juridique
	<b>Corinne CHRISTOPHEL</b> Assistant to the Lanzarote Committee / Assistante du Comité de Lanzarote

**INTERPRETERS / INTERPRÈTES**

Pierre SKOROV  
Eva WOLF-CALMET

## Annexe III

**Calendrier indicatif concernant la suite du cycle de suivi consacré à la protection des enfants contre les abus sexuels dans le cercle de confiance**

41 <sup>ème</sup> réunion (13-15 février 2024)	Décisions sur la méthodologie du prochain questionnaire visant à évaluer les politiques et stratégies mises en place pour protéger les enfants contre les abus sexuels dans le cercle de confiance, en mettant l'accent sur les dimensions spécifiques du cercle de confiance.
44 <sup>ème</sup> réunion (4-6 mars 2025)	Discussion/adoption d'un projet de questionnaire sur les politiques publiques à adresser aux États parties Examen du rapport de mise en œuvre sur les cadres juridiques
45 <sup>ème</sup> réunion (juin/juillet 2025)	Poursuite (si nécessaire) de l'examen et adoption du rapport de mise en œuvre sur les cadres juridiques
Septembre 2025	Date limite fixée aux États parties pour soumettre des informations sur les politiques publiques
Novembre 2025	Date limite fixée aux autres parties prenantes pour soumettre des informations additionnelles sur les politiques publiques
46 <sup>ème</sup> réunion (18-21 novembre 2025)	Informations préliminaires sur des réponses au questionnaire sur les politiques publiques
47 <sup>ème</sup> réunion (février/mars 2026)	Analyse des réponses au questionnaire sur les politiques publiques
48 <sup>ème</sup> réunion (juin 2026)	Poursuite de l'analyse des réponses au questionnaire sur les politiques publiques
49 <sup>ème</sup> réunion (octobre/novembre 2026)	Examen et adoption éventuelle du rapport de mise en œuvre sur les politiques publiques

## Annexe IV

### Travaux récents sur les droits de l'enfant de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable de l'Assemblée parlementaire

- Mise en place d'un réseau parlementaire sur la situation des enfants d'Ukraine : voir le [mandat](#)
  - Le réseau a été lancé à Strasbourg le 27 juin ([web item](#))
  - Le réseau a tenu sa première réunion le 1<sup>er</sup> octobre à Strasbourg  
Il a élu son Bureau : Mme Olena Khomenko (Ukraine, CE/AD) Présidente et Mme Miapetra Kumpula-Natri (Finlande, SOC) Vice-présidente.  
Il a tenu un échange de vues sur « L'Ukraine sur la voie de l'amélioration du droit de chaque enfant à grandir dans un environnement familial & Initiatives internationales créant des environnements familiaux pour les enfants privés de soins parentaux » avec :  
Mme Iryna Tuliakova, cheffe du centre de coordination, et Kateryna Novokhatnia, cheffe adjointe du centre de coordination  
Mme Darya Kasyanova, directrice du développement des programmes nationaux chez SOS Villages d'enfants Ukraine, présidente du conseil d'administration du réseau ukrainien des droits de l'enfant  
Mme Olena Khomenko, membre du Parlement ukrainien, vice-présidente de l'APCE et ancienne rapporteure sur la situation des enfants en Ukraine.
- Deux auditions tenues en septembre pour la préparation du rapport de Mme Kluit sur la situation humanitaire des femmes et des enfants à Gaza, en Cisjordanie et en Israël
  - [Procès-verbal déclassifié de l'audition du 13 septembre à Lisbonne](#)
  - Le procès-verbal de l'audition publique avec M. Sam Rose, Directeur de la planification, et avec Mme Amal Abu Shawareb, Spécialiste chargée de la protection, Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA), qui s'est tenue à Strasbourg le 30 septembre, sera déclassifié le 6 décembre.  
Sur cette question, l'Assemblée a tenu un débat d'actualité en plénière le 1<sup>er</sup> octobre sur « La situation au Proche-Orient : escalade de la violence et aggravation de la crise humanitaire, notamment à Gaza » ([web item](#))
- Pour faire suite au rapport de M. O'Reilly sur « La protection des enfants contre la violence en ligne » (présenté lors de la réunion du Comité de Lanzarote des 11-13 juin), la Commission des questions sociales organisera deux événements à Rome (Italie) les 9 et 10 décembre, dans le cadre du projet de l'APCE « Action parlementaire pour les droits de l'enfant 2024-2027 », pour marquer la Journée annuelle de sensibilisation à la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels
  - Le 9 décembre, un séminaire coorganisé avec le Parlement italien sur « La protection des enfants contre la violence en ligne »

- Le 10 décembre, un atelier de consultation des enfants sur l'éducation sexuelle complète coorganisé avec le bureau du médiateur italien pour les enfants et les adolescents, avec la participation d'enfants irlandais et italiens